

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 06 avril 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-04-06-21

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">01/04/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le six avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 16</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 3</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ</p>
	<p>Étaient représentés : Vincent DAINE par Christine BOURDELLE PATRICE, Richard BENOIT par Sonia DOUAY, Pascale GIRARD par Jean-Noël LECOINTE et Frédéric PINOIT par Gérard LEROY</p>
	<p>Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU</p>
	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>
<p>OBJET :</p> <p>Energie</p> <p>Adhésion de la Ville d'Albert à la FDE 80</p>	<p>La ville d'Albert, par délibération du 29 novembre 2021, a sollicité son adhésion à la fédération départementale de la Somme. Par délibération du 18 janvier 2022, le comité syndical de la fédération a accepté cette adhésion.</p>
	<p>Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 5211-18 du code général des collectivités territoriales, la commune d'Ailly-sur-Noye, étant membre de la FDE 80, dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer par délibération sur l'admission de cette commune à la FDE 80.</p>
	<p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
	<p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p>
	<p>Pour copie conforme</p>

Le Maire,
Pierre DURAND

